

AVIS AUX VENDEURS DE FERS ET METAUX...

Tous nos règlements sont effectués par chèque sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Un règlement sera remis au comptant, en dessus de 10€.

Si le montant n'atteint pas 10€ nous vous remettrons un bon de livraison et nous garderons en compte le montant à cumuler avec une prochaine vente (dans un délai maximum de l'année civile en cours).

La direction.